

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/01/2026 - B2026/000194 - 2019 B 01754 - 853 030 617 - 2 HLC AUTO

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024
TC 83

Désignation de l'entreprise 2 HLC AUTO 02/12/2016 Néant *
 Adresse de l'entreprise 119 Chemin de Naron 83150 BANDOL **TOULON**
 Numéro SIRET * 8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVOIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				[3 0 0 9 2 0 2 4]		[3 0 0 9 2 0 2 3]	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *						
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	86 757	030	45 125	41 632	52 392
	Immobilisations financières * (1)	040	3 600	042		3 600	3 600
	Total I (5)	044	90 357	048	45 125	45 232	55 992
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	869	052		869	1 244
	Marchandises *	060	1 721	062		1 721	2 121
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	970	070		970	951
	Autres * (3)	072	1 132	074		1 132	560
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	869	086		869	11 972
	Charges constatées d'avance *	092	448	094		448	511
	Total II	096	6 010	098		6 010	17 359
	Total général (I+II)	110	96 366	112	45 125	51 242	73 350
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	200	200	200
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	11 180	10 520	10 520
	Résultat de l'exercice	136		136	(12 156)	660	660
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
		Total I	142		142	1 224	13 380
	Provisions pour risques et charges	154		154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		156	18 058	19 343	19 343
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	2 713	2 630	2 630	
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	2 105	172	12 494	8 771	8 771	
Comptes courants d'associés	173		173	12 474	24 764	24 764	
Autres dettes	175		175	2 377	2 878	2 878	
Produits constatés d'avance	174		174	1 903	1 583	1 583	
	Total III	176		176	50 017	59 970	
	Total général (I + II + III)	180		180	51 242	73 350	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	9 169	9 169
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations cédées ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 503	442		444	990	446	12 513		12 513		
	Installations générales, agencements divers	450	73 929	452		454	1 027	456	72 902		72 902		
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 342	472		474		476	1 342		1 342		
Immobilisations financières		480	3 600	482		484		486	3 600		3 600		
TOTAL		490	92 373	492		494	2 017	496	90 357		90 357		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 677	532	2 523	534	974	536	10 226				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	26 363	542	7 538	544	344	546	33 557				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 342	562		564		566	1 342				
TOTAL		570	36 382	572	10 061	574	1 318	576	45 125				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	AMENAGEMENT LOCAL	COMPRESSEUR CARPOL											
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	1 027	344	683		(683)								
2	990	974	16		(16)								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	2 017	580	1 318	582	699	584	(699)	586	(699)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583	594		595		
TOTAL						596	(699)	585	597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES					
		Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	527	Déficits reportables	984 527
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits de l'exercice	860 12 156
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 12 682

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 25 087
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 12 028
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2024

5

Désignation de l'entreprise : 2 HLC AUTO		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : 01/10/2023	et clos le : 30/09/2024	Durée en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>	1	2
1	2			
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152			
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	160		
Date de cessation		186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE [3 0 0 9 2 0 2 4] N° SIRET [8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2 HLC AUTO]

ADRESSE (voie) [119 Chemin de Naron]

CODE POSTAL [83150] VILLE [BANDOL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom de famille [GOETSCHY] Prénom(s) [Hervé]

Nom d'usage [] % de détention [51.00] Nb de parts ou actions [102]

Naissance : Date [191167] N° Département [69] Commune [LYON] Pays []

Adresse : N° [242] Voie [rue DANTON]

Code postal [83150] Commune [BANDOL] Pays [FRANCE]

Titre (2) [Mme] Nom de famille [LACONI] Prénom(s) [Christel]

Nom d'usage [GOETSCHY] % de détention [49.00] Nb de parts ou actions [98]

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [242] Voie [RUE DANTON]

Code postal [83150] Commune [BANDOL] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 4

N° SIRET 8 5 3 0 3 0 6 1 7 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 HLC AUTO

ADRESSE (voie) 119 Chemin de Naron

CODE POSTAL 83150 VILLE BANDOL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 HLC AUTO

119 Chemin de Naron

83150 BANDOL

ANNEXE DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

SEC LEBON INTELEC

1155 Avenue Dei Reganeu

Le Pergolèse

83150 BANDOL

04 94 22 06 25

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Néant

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 503		
Installations générales agencements aménagements divers	73 929		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 342		
TOTAL	88 773		
Prêts, autres immobilisations financières	3 600		
TOTAL	3 600		
TOTAL GENERAL	92 373		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		990	12 513	12 513
Installations générales agencements aménagements divers		1 027	72 902	72 902
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 342	1 342
TOTAL		2 017	86 757	86 757
Prêts, autres immobilisations financières			3 600	3 600
TOTAL			3 600	3 600
TOTAL GENERAL		2 017	90 357	90 357

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 677	2 523	974	10 226
Installations générales agencements aménagements divers	26 363	7 538	344	33 557
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 342			1 342
TOTAL	36 382	10 061	1 318	45 125
TOTAL GENERAL	36 382	10 061	1 318	45 125

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 523				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 538				
TOTAL	10 061				
TOTAL GENERAL	10 061				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 600	3 600	
Autres créances clients	970	970	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 075	1 075	
Débiteurs divers	57	57	
Charges constatées d'avance	448	448	
TOTAL	6 150	6 150	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 875	7 875		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	10 183	10 183		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 713	2 713		
Personnel et comptes rattachés	7 308	7 308		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 253	2 253		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 105	2 105		
Autres impôts taxes et assimilés	827	827		
Groupe et associés	12 474	12 474		
Autres dettes	2 377	2 377		
Produits constatés d'avance	1 903	1 903		
TOTAL	50 017	50 017		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	327			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 350			

2 HLC AUTO
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 119 chemin de Naron
83150 BANDOL
RCS TOULON 853 030 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11 MARS 2025

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 12 156 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice - 12 156 euros

Report à nouveau

Au report à nouveau, soit - 12 156 euros

TOTAUX - 12 156 euros - 12 156 euros

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence

